

**Notes de la séance de la Commission d'établissement de L'Elysée<sup>1</sup>  
Lundi 10 novembre 2014 de 18h00 à 20h30**

Collège de l'Elysée, Atrium

- Parents : Mmes Florence **Auras**, Christine **Guinard Dumas**, Sylvie **Pellaton Leresche**, Lucy **Trochet**, Dominique **Zosso**  
MM. Daniel **Dugmann** (président), Alexandre **Flückiger**
- Professionnels : MM. Christophe **Pidoux** (directeur), Hugues **Renaud**, Alexandre **Wuillemin**.
- Organisations : Mme Julie **Buclin**
- Excusés/Absents : Mmes Florence **Chèvre**, Magali **Launois**,  
MM. Pierre **Cambrosio**, Levente **Csikos**, Vincent **Cruchon**, Olivier **Faller**, André **Geghardt**, Jean-Marc **Pignat**

**1. Approbation du PV de la dernière séance**

Il est accepté moyennant des corrections de forme et l'inscription de Mmes Florence Chèvre et Dominique Zosso dans la liste des personnes excusées.

**2. L'ordre du jour est accepté**

**3. Accueil/ départs des membres de la Commission**

- Plusieurs membres de la commission ont annoncé leur **départ** :
- En tant que représentants des **parents** : Mme Dominique Zosso et M. Levente Csikos puisqu'ils n'ont plus d'enfant à l'Elysée depuis la rentrée 2014.
- En tant que représentants des **associations** :
- Mme Julie Buclin en raison de son engagement à un nouveau poste créé au sein du Service de protection de la jeunesse. Celui-ci vise à développer la politique de promotion et de participation enfance et jeunesse et favoriser des actions transversales entre les différents dicastères du canton concernant l'enfance et la jeunesse.
- M. Jean-Marc Pignat, Directeur du Foyer du Servan quitte la CE afin d'être plus disponible pour piloter les transformations/relocalisations des locaux du foyer.

Concernant le renouvellement de la représentation des associations, la personne qui succèdera à Mme Buclin au Glaj-Vaud pourrait reprendre son mandat à la CE et M. Pignat y enverra un membre de son équipe pour le remplacer.

- Cette séance accueille deux nouvelles représentantes des parents :
- Mme Lucy Trochet
- Mme Florence Auras
- Dominique Zosso et Levente Csikos sont vivement remerciés pour avoir œuvré avec dynamisme et motivation au sein de la Commission depuis sa création.

<sup>1</sup> Toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.



L'accueil des deux nouvelles représentantes des parents est accompagné d'un tour de table permettant à chacun de membres de la Commission de se présenter aux nouvelles venues. Pour les informer des actions et réflexions menées jusqu'ici par la Commission, il est prévu de leur transmettre le document présenté lors du 50<sup>ème</sup> de l'Elysée. Dans cette même idée, il est proposé de mettre ce document sur le site Web de l'Elysée.

#### 4. Echanges avec les 4 quarts

##### Professionnels :

Le Directeur est invité à commenter ses «100 premiers jours à l'Elysée». Il souligne l'ambiance porteuse du collège en citant l'exemple de l'enthousiasme qui entoure la préparation de la Comédie du Roi Lion et se manifeste tant chez les professeurs en charge du projet, qu'après des élèves qui se sont inscrits en nombre pour y participer.

##### Parents :

En lien avec les préoccupations de la Commission, Tina Guinard Dumas rend compte de la Table Ronde sur le thème « Réfléchissons ensemble l'accueil parascolaire » qui s'est tenue le 29 novembre à la Maison de Quartier Sous-Gare à l'initiative d'AvenirSocial section Vaud dont elle est la secrétaire générale.

Cette Table Ronde a réuni des représentants du canton et des communes (Mme Nuria Goritte du Conseil d'Etat et MM. Lohri et Darbre de l'Union des Communes Vaudoises et de l'Association de Communes vaudoises), de l'association des parents d'élèves (Mme de Kerkhoven), de la Société Pédagogique Vaudoise (son secrétaire général : M. Froidevaux), de l'économie (M. Benoît-Godet) et des professionnels (Mme Anne Tirelli-de-Mural, membre d'AvenirSocial, section Vaud).

Cette soirée est jugée comme une belle réussite dans le sens où tous les acteurs ou personnes directement intéressés par cet accueil parascolaire ont accepté de s'exprimer ouvertement et devant un public nombreux. La présence remarquée du canton et des communes y a contribué car le nouvel art 63 d'Harmos sur la journée continue les oblige désormais à se partager la tâche afin concrétiser l'accueil parascolaire des 4-12 ans.

La participation d'un sociologue (M. Le Goff) a aussi eu le mérite de mettre en évidence les besoins de garde dans les communes plus rurales devenus de plus en plus importants par l'installation, dans ces communes, de pendulaires aux exigences élevées en matière d'accueil parascolaire.

C'est d'ailleurs dans ces communes, où l'enjeu des transports des enfants est très présent, que les projets d'accueil se révèlent plus difficiles à négocier qu'en ville. En zone urbaine, on signale l'exemple d'Yverdon qui a déjà réalisé un projet jugé très réussi et créatif dont l'originalité repose sur une architecture prévue pour assurer une bonne cohabitation de tous les âges concernés.

Tout le travail réalisé jusqu'ici sur l'accueil parascolaire a pu être valorisé, notamment le rapport de Mme de Kerkhove réalisé à la demande de la Ville de Lausanne pour en estimer les besoins. Celui-ci a d'ailleurs été présenté lors d'une séance de la Commission. Résultat espéré de cette soirée : une meilleure mise en réseau des acteurs concernés afin d'assurer les nécessaires négociations sur le parascolaire vaudois.

Pour plus d'infos, voir le site [www.avenirsocial.ch/fr](http://www.avenirsocial.ch/fr) et la vidéo de la soirée sur [credevd.ch/réfléchissons-ensemble-l'accueil-parascolaire](http://credevd.ch/réfléchissons-ensemble-l'accueil-parascolaire).

Mme Auras pose à nouveau la question des horaires des cours et de la planification hebdomadaire des devoirs.

Au niveau des horaires, elle considère quelque peu paradoxal que sa fille ne dispose à midi et toute la semaine que d'une heure de pause, ce qui lui bloque l'accès aux cours facultatifs pourtant mis sur pied par le collège entre midi et deux heures. Elle déplore qu'en raison de cette organisation sa fille ne puisse plus participer aux cours d'impro.

M. Pidoux mentionne que le respect de la LEO oblige à fixer le début des cours le matin à 8h30 pour tous les élèves des 7<sup>e</sup> et 8<sup>ème</sup> Harmos. Cette règle a également entraîné l'organisation des cours d'appuis à 7h40 pour gagner des plages horaires sur l'enseignement.



Ces nouvelles contraintes expliquent le fait que, cette année, 50% des cours de l'après midi commencent à 13h, contrairement à l'année passée.

Si cette organisation des horaires peut pénaliser les activités souhaitées par des élèves pendant la pause de midi, elle contente néanmoins les élèves qui ont des activités parascolaires après l'école puisque la nouvelle grille horaire a l'avantage de leur permettre de terminer les cours plus tôt les après-midis.

Reste qu'il est toujours possible de demander aux doyens s'il existe une solution pour régler au mieux les problèmes de chevauchements entre cours obligatoires et cours facultatifs. Des allègements de cours sont par exemple possibles.

Sur le point de la planification des devoirs, Mme Auras souhaite qu'ils soient de préférence donnés à la fin de la semaine pour la suivante pour que les parents qui travaillent la semaine puissent concentrer l'aide à leurs enfants pendant les fins de semaines. M. Wuillemin explique que la planification des devoirs est propre à chaque classe en fonction des horaires des cours, du niveau et des branches des élèves. De plus les méthodes d'enseignement ne sont actuellement plus transversales et ne fonctionnent plus selon des schémas de devoirs systématiquement fixés chaque semaine de manière identique. Il donne l'exemple du français pour lequel les devoirs de verbes ou de grammaire étaient souvent prévus pour le même jour de la semaine. Tout dépend aussi de l'avancement des élèves qui ont de plus en plus de temps pour faire leurs devoirs en classe.

Comme réponse à l'étonnement de certains parents de constater qu'il existe des classes avec des effectifs pouvant aller jusqu'à 25 ou 26 élèves, M. Wuillemin précise que la loi prévoit le maximum légal à 25 élèves, avec des exceptions à 26 et des dérogations possibles pour des classes de 27 élèves. A l'Elysée, une seule dérogation a été obtenue pour résoudre le cas d'un élève musicien qui est venu se greffer en cours d'année dans une classe qui en comptait déjà 26.

## 5. Parcourir la liste des actions futures de la CE

**Architecture :** une délégation de la Ville de Lausanne est venue faire le tour des locaux de l'Elysée en lien avec le crédit de 3 millions prévu pour la rénovation des établissements lausannois de plus de 30 ans. Rien de concret n'est encore sorti de cette visite même si des problèmes importants de locaux existent à l'Elysée. Le collège dispose, par exemple, des plus petites salles de classe de tous les autres établissements lausannois. Rappelons aussi que le problème des salles spéciales qui ne sont plus adaptées aux besoins et à l'augmentation des effectifs. Pour l'instant, l'Elysée optimise l'utilisation de ses locaux mais cette solution n'est pas jugée satisfaisante.

La discussion est ouverte sur les solutions possibles. La renégociation du droit de superficie du terrain du CPO pourrait-elle déboucher sur un agrandissement de son bâtiment ? Quid de l'affectation du bâtiment cantonal, adjacent à l'Elysée, où se côtoient « bizarrement » des locaux occupés par le service de la santé, l'enseignement supérieur ou l'ECAL ? Faudrait-il que l'Elysée inventorie clairement ces besoins de nouveaux locaux ? Faut-il créer une Commission pour la rénovation des locaux ?

M. Pidoux signale que, vraisemblablement, ce dossier des rénovations prévues le canton devrait permettre à l'Elysée de financer de nouveaux casiers ainsi qu'un bar dans l'Atrium. Le classement de ses bâtiments fait aussi que tout projet de rénovation demande beaucoup de réflexions et coûte cher, sans compter que dans la mise en oeuvre de ces projets, la pesée des intérêts échappent aux établissements.

Mme Auras, architecte, se propose de prendre des contacts avec des collègues susceptibles de détenir des informations utiles pour justifier toute demande en matière de locaux supplémentaires.

### Règlement :

M. Wuillemin mentionne que, du côté des enseignants, l'idée de réouvrir le dossier de la révision du règlement fait son chemin, alors même que le temps leur est compté. Il s'agit de



relancer ceux qui s'étaient déjà occupés du dossier, qu'ils fixent de nouveaux objectifs de réformes, puis de reprendre contact avec la CE.

Le projet de créer, à la CE, un groupe de travail sur le règlement et la Chartes de l'Elysée est confirmé. A. Flückiger est toujours d'accord d'en prendre la tête. Aux autres volontaires de compléter les rangs.

## **6. Divers et fin**

Daniel Bugmann commente les panneaux qui ont été installés dans l'Atrium pendant les vacances d'octobre à son initiative, grâce à la générosité des organisateurs du Festival Images à Vevey et à l'aide d'enseignant-e-s de l'Elysée.

Des infos sur les œuvres exposées ont été distribuées dans les classes et Daniel Bugmann assure des visites guidées de l'exposition classe par classe.

### **Prochaines séances :**

- les jeudis 29 janvier, 26 mars et 4 juin 2015 à 18h30 à la salle polyvalente de l'Elysée.

SEPS/28.01.2015

place Chauderon 9 case postale 5032 1002 Lausanne tél. 021 315 64 19 fax 021 315 60 04
--